

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°20 05-655 du 8 juin 2005

Réf dossier n°NB14011105



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

6 AVENUE DE PARIS

46200 SOUILLAC

Donneur d'ordre	Propriétaire
Madame TAVEIRA FATIMA 6 AVENUE DE PARIS 46200 SOUILLAC	Madame TAVEIRA FATIMA 6 AVENUE DE PARIS 46200 SOUILLAC

Date de mission :

14/01/2011

Opérateur :

MR BASTIEN NICOLAS

Sommaire

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	3
---	---

Madame TAVEIRA FATIMA
6 AVENUE DE PARIS

46200 SOUILLAC

Propriétaire : Madame TAVEIRA FATIMA
Adresse de la mission : 6 AVENUE DE PARIS 46200 SOUILLAC

FACTURE EN EUROS

NUMERO	DATE	REFERENCE	ECHEANCE
247	14/01/2011	NB14011105	14/01/2011

Réf	Désignation	Qté	Prix unitaire	Remise	Montant HT
NB140111 05	DPE	1	66.89	0.00	66.89

Base	Taux	Montant
66.89	19,6	13.11
Total		13.11

Total HT	Total TVA	Remise	Total TTC	Acompte	Net à Payer
66.89	13.11	0.00	80.00	0.00	80.00

Conditions de règlement :

ACQUITTÉE le 14/01/2011

Conformément à la loi, à défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, seront exigibles après mise en demeure. Les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables comptant à réception.

N° de TVA intracommunautaire:

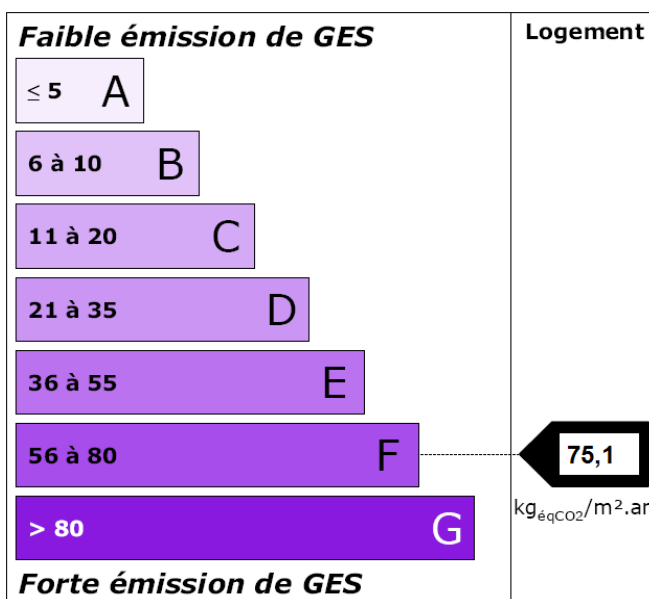
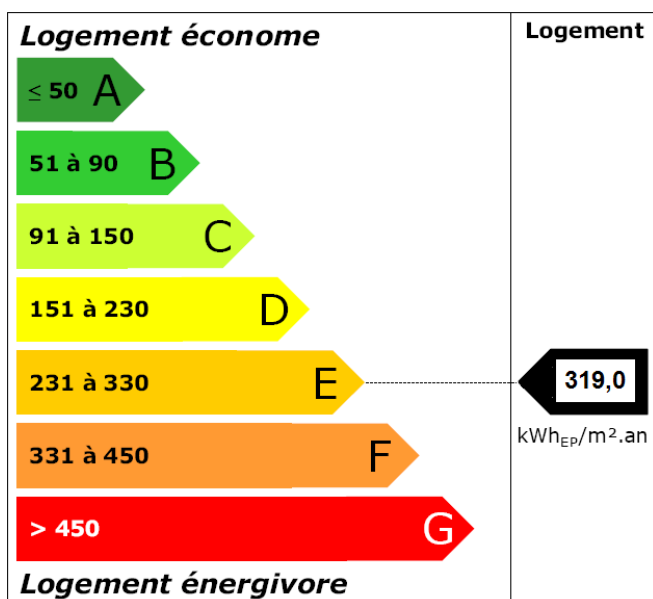
Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N°: NB14011105 Valable jusqu'au : 13/01/2021 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 79 m ² Adresse : 6 AVENUE DE PARIS 46200 SOUILLAC	Date : 14/01/2011 Diagnostiqueur : MR BASTIEN NICOLAS Cachet et signature : 
Propriétaire : Civilité : Madame Nom : TAVEIRA FATIMA Adresse : 6 AVENUE DE PARIS 46200 SOUILLAC	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
Certification de compétence délivrée par : ICERT Adresse : Cie d'assurance : GENERALI	Le : 23/05/2008 Date de validité : 22/05/2013 N° certification : 0062 N° de police d'assurance :

Consommations annuelles par énergie obtenus par la méthode 3CL, version 15C, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2006

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Fioul 19496 kWh _{EF}	19496 kWh _{EP}	1330 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité 2212 kWh _{EF}	5706 kWh _{EP}	145 € TTC
Refroidissement		0 kWh _{EP}	0 € TTC
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	21707 kWh _{EF}	25201 kWh _{EP}	1580 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement Consommation conventionnelle : 319,01 kWh _{EP} /m ² .an	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement Estimation des émissions : 75,15 kg éqCO ₂ /m ² .an
--	---



Nombre total de pages du rapport : 5

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)		
Descriptif du logement et de ses équipements		
Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant) (non isolé)	Système : Chaudière fioul sur sol installée jusqu'à 1988 et changement de brûleur	Système : Chauffe-eau électrique installé il y a moins de 5 ans
Toiture : Combles perdus (isolé) épaisseur isolant : 10cm Combles habitables (isolé) année des travaux d'isolation : Inconnue	Emetteurs : radiateurs haute température	
Menuiseries : Fenêtre double vitrage bois 4/15+/4 Fenêtre double vitrage bois 4/6/4 ou inconnue Fenêtre double vitrage métal rupture de pont thermique 4/15+/4 Fenêtre simple vitrage bois	Inspection > 15 ans :	
Plancher bas : Autre local non chauffé (non isolé) Terre-plein (non isolé)		
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	okWh_{EP}/m².an *
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

* Représente l'énergie économisée grâce au(x) système(s)

Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux réduit de 5,5%.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommat° Kwh/m2	Coût	Économies	Retour sur Invest.	Crédit d'impôt
Envisager la mise en place d'un isolant en sous-face de plancher, si la hauteur sous plafond est suffisante. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2011, choisir un isolant avec R>2,8 m².K/W.	299,50	€ € €	★	★	25 %
Lors du remplacement de la chaudière, envisager son remplacement par une chaudière basse température ou condensation.	265,49	€ € € €	★	★	15 % (unique. chaudière condens.)

Une visite annuelle par un professionnel est obligatoire. Celui-ci va nettoyer, effectuer les réglages et contrôles nécessaires pour un bon fonctionnement de l'installation (éventuellement réparations). Une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie et donc rejettera moins de CO2.

Légende	Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
	★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	★ ★ ★ ★ : moins de 5ans
	★ ★ : de 100 à 200 € TTC/an	€ € : de 200 à 1000 € TTC	★ ★ ★ : de 5 à 10 ans
	★ ★ ★ : de 200 à 300 € TTC/an	€ € € : de 1000 à 5000 € TTC	★ ★ : de 10 à 15 ans
	★ ★ ★ ★ : plus de 300 € TTC/an	€ € € € : plus de 5000 € TTC	★ : plus de 15 ans

Commentaires :

Les crédits d'impôts ne sont pas pris en compte dans la méthode de calcul.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr